

Le Bien Commun, les biens communs et les communs

Avant toute réflexion sur la place de ces éléments- là dans un projet constitutionnel, il est nécessaire de définir ces notions

Le Bien Commun : on est dans une définition philosophique de la relation de l'homme avec la nature (Buene Vivere, ou la sobriété de Rabbi), on retrouve cette notion dans la déclaration universelle du Bien Commun faite au sommet de Rio (juin 2012)

Les biens communs :

On peut reprendre la classification qu'en fait G.Azam

Bien public : produit ou géré par l'état ou une collectivité territoriale. Elle donne l'exemple de l'éclairage public : c'est accessible à tous les passants, et le fait de passer sous un lampadaire ne retire pas de lumière pour les autres passants. (Pas de rivalités)

Bien collectif : bien géré par une fondation pas de restriction à l'accès à ce bien

Biens communs : bien dont l'accès est libre, mais dont l'usage peut exacerber des conflits : par exemple un cours d'eau ce qu'on prélève pour irriguer un champ peut manquer à un autre agriculteur (rivalités possibles).

Les communs :

On peut parler de commun lorsqu' une communauté ou un groupe a décidé de s'engager dans des pratiques sociales visant à gérer une ressource au bénéfice de tous.

Les communs, de l'échelle locale à l'échelle globale, sont la source d'une nouvelle conception de la richesse qui ne se mesure plus en P.I.B mais en fonction de la capacité à vivre ensemble.

Ex : semences en Inde Dans un village des femmes mettent en commun les semences pour que chaque foyer ait sa banque de semences (comme une éco-assurance)

Ex : Linux logiciel libre (accessible à tous), conçu et entretenu par une communauté.

Historique de ces notions

Dans les années 1970, un économiste Hardin écrit un livre « la tragédie des communs » qui a un très fort retentissement dans la période néo-libérale et qui a encore des conséquences sur la pensée actuelle.

Sa théorie est simple : quand un bien est libre d'accès, il y a abus, seule la propriété privée peut conduire à une gestion rationnelle et satisfaisante pour tous. Il y a l'idée sous-jacente dans cette théorie que les êtres humains ne résonnent qu'en termes économiques pour satisfaire des besoins matériels. (On retrouve ce type d'arguments dans tous les débats sur la gratuité.) Pour conforter sa théorie, il donne l'exemple d'un pâturage libre dans une commune. En fait il parle d'un bien, commun (défini plus haut) et non pas un commun ce qui change tout.

Line Ostram, économiste plutôt traditionnelle (courant libéral), décide en 1970 de travailler sur les communs, à partir d'observations concrètes sur le terrain (un peu comme une anthropologue) .Elle constate que la gestion par les communs est beaucoup plus efficace et rationnelle. .Elle publie un livre « la gouvernance des communs » en 1990. Elle obtient le prix de la banque de Suède (souvent abusivement appelé prix Nobel) en 2008 sans doute suite à la crise financière les économistes officiels se sont momentanément intéressés à d'autres modèles.

Le mouvement des enclosures

Ce terme vient de L'Angleterre, c'est un mouvement de privatisation (construction d'enclos) des pâturages qui s'est déroulé sur une assez longue période (XIII au XVII) I. C'est une notion qui a gardé toute sa pertinence même à notre époque et même si les enclosures se manifestent moins sous forme de clôtures.

Définitions des enclosures :

Processus par lequel des entreprises s'approprient des ressources naturelles avec la complicité des gouvernements.

Transformation de ressources partagées et utilisées de manière large, en ressources de propriétaire, sous contrôle privé, c'est-à-dire traitées comme des marchandises négociables.

Cela peut être des terres comme l'Australie en 2005 qui a récupéré des pâturages libres pour les vendre aux compagnies minières. On peut aussi évoquer l'**accaparement** de terres coutumières pour une exploitation agricole intensive : ce phénomène très présent en Afrique concerne 90% des habitants de l'Afrique subsaharienne (500 millions de personnes) qui ne possèdent pas de titre de propriété et qui risquent de se retrouver sans rien.

Ces accaparements de la richesse naturelle sont peu remarqués car souvent présentés comme un progrès économique et technologique. Ces enclosures modernes ne se décident plus forcément par la construction de murs mais par des processus plus discrets type traité de libre-échange ou d'une certaine façon par les partenariats privés publics.

Différents types d'enclosure :

Les enclosures d'espaces et d'infrastructures publics

C'est fondamentalement un acte antidémocratique, ces espaces jouent un rôle crucial pour l'expression collective des citoyens. Ex des villes ou certains espaces ont été privatisés :

ex sur Dijon Le parvis de la gare vendu à Effia où il est interdit de manifester ou de distribuer des tracts, on peut également citer la rue de la Liberté où par décision municipale et préfectorale les cortèges de manifestants sont interdits sous prétexte de ne pas gêner les commerçants.

Les enclosures du champ culturel et de la recherche

Le Copyright en est un exemple : ex Mac Donald s'estime propriétaire du Mac, d'autres exemples pourraient être cités comme « happy birthday to You » créée en 1858 qui appartient à la Warner Music qui touche des dividendes chaque fois que cet air est chanté en public.

Le brevetage des bactéries et des gènes a été rendu possible par la décision américaine Chakrabarty (biologiste); c'est un véritable changement puisque avant on brevetait des inventions, et non pas des découvertes c'est donc ce qu'on appelle le brevetage du vivant. En conséquence, la fragmentation des droits de propriété (accumulation et l'enchevêtrement des brevets) rend le travail des chercheurs de plus en plus difficile : un ex concret : la recherche sur le cancer du sein a été entravée et retardée car une firme de biotechnologie était propriétaire d'un gène particuliers.

Parallèlement une loi américaine autorise les universités américaines à privatiser et breveter leur découverte.

On voit bien que tous ces mouvements d'enclosures servent à organiser la rareté, à propager l'idée que les besoins sont illimités, ce qui est vital pour le fonctionnement du capitalisme et du marché.

Les communs avec l'idée de droit d'usage décidé collectivement, donc une acceptation que les besoins sont limités favorisent une gestion responsable qu'on peut également assimiler à une gestion de l'abondance en opposition à la gestion de la rareté.

La propriété privée et les communs ne sont pas une simple inversion des valeurs mais ce sont des notions fondamentalement différentes. En conséquence, le débat classique opposant la privatisation et la propriété publique ne permet pas de limiter le mouvement des « enclosures ». Dans bien des cas l'état facilite l'accès d'infrastructures aux entreprises privées.

C'est un débat particulièrement important en France, où on oppose souvent nationalisation et privatisation.

Dans le préambule de la constitution de 1946 la seule référence au « bien commun » c'est l'article 9 :

« Tout Bien, toute Entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole doit devenir la propriété de la collectivité (souvent assimilé à l'état). »

Aucune référence particulière à ce sujet dans la constitution de 1958 ; Dans la charte de l'environnement de 2004 on peut lire :

« L'environnement est le patrimoine commun des êtres humains » Dans deux articles suivants, il est précisé :

Article 3 : toute personne doit prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 5 : toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement dans les conditions définies par la loi.

C'est la doctrine « pollueur payeur » donc d'une certaine manière c'est la marchandisation du fameux « patrimoine des êtres humains »

Conclusion et pistes de réflexion

L'échelle de grandeur des ressources naturelles est telle que l'intervention des gouvernants est nécessaire mais en leur laissant un rôle bien précis de curateur.

Cela signifie les biens n'appartiennent pas aux gouvernements, qu'il en aura juste la gestion mais qu'il doit :

-entretenir les biens « partagés », les rendre accessibles à tous et garantir les droits des « commoneurs » pour qu'ils s'engagent dans un faire commun.

Il existe déjà des formes de gestion qui se rapprochent de cette conception : mise en location de biens du domaine public à des groupes de citoyens, ou exemple de l'Alaska qui a créé un fonds fiduciaire indépendant pour gérer une ressource commune . Pour aller plus loin dans la reconnaissance et le soutien de ces mouvements, il nous faut exiger

- Une gouvernance écologique fondée sur les communs et leurs droits comme alternative pratique à l'état et au marché.
- Admettre le principe que la terre appartient à tous
- Devoir pour l'état d'empêcher l'enclosure des ressources des communs.

Les communs sont donc un système social auto-organisé qui permet à une communauté de gérer leur ressource à long terme et de façon responsable .Il n'existe pas d'inventaire exhaustif des communs dans la mesure où dès qu'une communauté décide qu'elle souhaite gérer une ressource de manière collective on peut parler de communs.

Donc dans une future constitution, nous pourrions prévoir un type de contrat » **les communs sous garantie publique** »

Les Etats et les Collectivités seraient garants des communs mais non décideurs.

Référence biblio

David Bollier « La renaissance des communs » en pièce jointe

Pierre Thomé le bien communs ou biens communs pièce jointe

Entretien G Azam [Les communs, quelles définitions, quels enjeux ...](#)

Les communs, quelles définitions, quels enjeux ? / Geneviève **Azam**. In séminaire "Penser les biens communs dans le espaces ruraux : **regards croisés**", organisé par ...

Entretien G.Azam en pièce jointe

Mouvements des communs italiens en pièce jointe

-